

Règlement du service itinérant de lecture publique Place aux livres à l'intention des écoles et des institutions

Inscription.

- Les cartes pour les écoles et les institutions sont délivrées sur présentation d'une pièce d'identité ainsi que sur base d'un document fourni par la bibliothèque. Ce document doit être rempli par la direction de l'établissement ou de l'institution attestant que l'enseignant travaille bien dans l'école. **Ce document doit être renouvelé annuellement.**
- Les cartes pour les écoles s'adressent uniquement aux enseignants de l'enseignement maternel et primaire.
- L'utilisateur « collectivité » reçoit une carte de lecteur unique, **la carte Pass'thèque**, qui lui donne accès à toutes les bibliothèques, ludothèques et bibliobus du réseau reconnu en Brabant wallon.
- L'utilisateur « collectivité » et muni d'une carte Pass'thèque, acquise dans une autre bibliothèque du réseau Escapages et en ordre d'inscription a accès aux services de Place aux livres.
- La carte de lecteur est personnelle et obligatoire. Le lecteur « collectivité » est tenu de montrer une pièce d'identité lors de l'emprunt de documents, si elle lui est réclamée.
- **La carte de lecteur perdue ou détériorée est remplacée au prix de 2,00 €.**
- L'inscription à la bibliothèque entraîne l'acceptation de ce présent règlement.

Prix du droit d'inscription.

- L'inscription s'élève à 10 € pour une carte « collectivité ». L'inscription est valable l'année scolaire en cours. Elle comprend, le droit d'inscription pour un an de 5.00 € et la taxe Reprobél, qui est la taxe annuelle concernant la rémunération pour le prêt public (droits d'auteurs), elle représente la somme annuelle de 5,00 € également.

Prêt de documents.

- Lors de nos passages dans les institutions et les écoles, il est obligatoire d'avoir une carte « enseignant » ou « institution ». Aucun prêt ne sera autorisé sur une carte « Individuel ».
- Les élèves doivent obligatoirement être accompagnés d'un enseignant.
- Le prêt des livres est gratuit ; il est de 9 semaines, renouvelable une fois sauf si le livre est réservé.

- L'utilisateur peut emprunter simultanément 50 documents. Le prêt d'ouvrages pour adultes n'est toutefois pas autorisé sur une carte « École ».
- Certains ouvrages sont accompagnés d'un CD ou d'un DVD qui peut également être emprunté gratuitement. Une somme sera réclamée pour la perte ou la détérioration d'un support.
- L'enseignant(e) ne peut pas emprunter sur sa carte « École » durant les mois de juillet et d'août.
- La réservation d'un document est gratuite. Le nombre de réservations est limité à **dix documents** par carte, s'ils ne sont pas déjà en prêt. Ils seront apportés lors du passage de Place aux livres dans l'école.

Amendes de retard.

- L'amende de retard s'élève à 0,10 € par livre et par semaine de retard.
- Les rappels par courrier sont payants : 1.50 € par rappel à ajouter au montant de l'amende. **Les premiers rappels payants sont généralement expédiés par courrier après 6 semaines de retard.**
- Un rappel préventif et gratuit est envoyé par e-mail, trois jours avant la date d'échéance des emprunts, à condition que l'utilisateur ait communiqué une adresse e-mail valide.

Document perdu ou détérioré.

- Lorsqu'un utilisateur perd ou abîme un document, **il est tenu de le rembourser.**
- Les livres sont remboursables au prix du jour.
- Le lecteur ne peut pas racheter lui-même le document.
- En cas de remboursement, le lecteur ne paie pas les éventuelles amendes de retard. Il reçoit toujours un reçu pour le document remboursé.
- Le document détérioré est remis à l'utilisateur dès que le remboursement a été effectué.
- L'utilisateur n'a plus accès aux services de Place aux livres tant qu'il n'a pas remboursé le document perdu ou détérioré.
- À supposer qu'un lecteur vienne à retrouver un document après l'avoir remboursé, la bibliothèque ne lui rachète pas le document.

Services proposés.

1) Les caisses-dépôts.

- Les caisses-dépôts sont une sélection de documents divers constitués par les bibliothécaires, qui offrent la possibilité aux crèches et aux accueillantes d'enfants de profiter de notre collection.

2) Les lots thématiques.

- Nous pouvons vous accompagner dans vos projets tout au long de l'année scolaire en vous proposant des thématiques, existantes (Noël, couleurs, papas, halloween, saisons, ...) ou à la demande pour une thématique particulière. Pour un meilleur service, nous conseillons à nos usagers d'effectuer leur demande, au plus tard, une semaine avant notre passage. Si la demande est réalisée endéans une semaine, il est possible que nous ne puissions pas répondre favorablement à la demande.
- Le prêt de lots thématiques est de 9 semaines non renouvelable. Elles sont limitées à une par carte, non renouvelable.
- Les lots thématiques sont prêtés dans leur intégralité. Les ouvrages qui constituent un lot ne peuvent pas être prêtés séparément !
- Pour connaître nos thématiques et leur disponibilité merci de consulter le site internet : www.placeauxlivres.org
- Si votre demande de thématique concerne un projet particulier, merci de nous écrire à info@placeauxlivres.org.

3) Les réservations.

- Pour réserver un document il est indispensable d'être en ordre d'inscription dans l'une des bibliothèques, ludothèques et bibliobus du réseau reconnu en Brabant wallon.
- Lors d'une réservation, il est obligatoire de donner un numéro de carte de lecteur ainsi que le lieu de passage dans lequel le livre doit être déposé. Sans ces informations, **la demande ne sera pas prise en compte.**
- La réservation d'un document est gratuite. Il sera apporté lors du prochain passage de Place aux livres à condition qu'il ne soit pas déjà emprunté. Le nombre de réservations est limité à **dix documents** par carte.
- Les demandes de réservations peuvent se faire soit :
 - Directement lors de nos passages
 - Via mail : **reservations@placeauxlivres.org**

- Par téléphone au 067/86.03.23.

4) Fonds jeunesse.

- Le fonds en multiples exemplaires communément appelé Fonds jeunesse est constitué de séries d'ouvrages pour la jeunesse en exemplaires multiples (25 à 35 exemplaires pour un même titre).
- Les prêts du Fonds Jeunesse s'effectuent du 1er septembre au 1er mai.
- Tous les ouvrages doivent être rentrés pour le 31 mai.
- Chaque enseignant inscrit peut emprunter **1 série** par classe pour une durée de **9 semaines** non renouvelable.
- En cas de retard, un montant de 2.50 € par série et par semaine de retard sera perçu.
- Si la série n'a pas été rendue lors du passage de Place aux livres, l'enseignant doit ramener lui-même la série au siège de Place aux livres ou l'envoyer par colis postal à l'adresse suivante : Rue du paradis, 79B 1400 Nivelles.
- Les ouvrages perdus ou abîmés devront être remplacés, dans la même édition et à l'état neuf.
- Aucun nouveau prêt ne sera accordé tant qu'un litige subsistera.
- Les demandes se font soit :
 - Directement auprès de la bibliothèque Centrale du Brabant wallon
 - Par l'intermédiaire de nos bibliothécaires lors du passage du service Place aux livres.
 - Par téléphone au 067/86.03.23
 - Par mail : **reservations@placeauxlivres.org**
- Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet de la bibliothèque publique centrale de la Communauté française (Brabant wallon) www.escapages.cfwb.be.
- Par tél. : 067/89.35.95 durant les heures d'ouverture de la section : Mercredi : 09h – 12h et 13h – 17h.

- Par mail : bibcentrale.mediation@cfwb.be

5) Animations.

- Les animations sont accessibles uniquement sur réservation.
- Elle sont gratuites pour les écoles inscrites dans le réseau Escapages.
- Le catalogue d'animations est disponible sur le site : www.placeauxlivres.org
- Pour nos animations, contactez le 067/86.03.23

Tout cas non prévu par le présent règlement sera soumis à notre direction.